



CASSANDRE  
IMMOBILIER  
AGENCE DU CŒUR DE VILLE

## BARÈMES DES HONORAIRES (en TTC avec TVA à 20%)

### NOS HONORAIRES DE TRANSACTION

MONTANT DE LA TRANSACTION	MANDAT SIMPLE	MANDAT EXCLUSIF
DE 100 000 € à 299 999 €	5 %	4 %
DE 300 000 € à 999 000 €	4 %	3,5 %
AU DELA DE 1 000 000 €	3,5 %	3 %

Pour un montant inférieur à 100 000 € : 10 % d'honoraires TTC

En cas de délégation, le montant des honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Les honoraires sont à la charge VENDEUR sauf stipulations contraires prévues au mandat.

Le montant des honoraires TTC perçus par l'agence est appliqué sur le prix de vente.

### NOS HONORAIRES DE LOCATION

PRESTATIONS	HONORAIRES TTC – TVA 20%
ÉTAT DES LIEUX	3 € / m <sup>2</sup> à la charge du bailleur et du locataire
VISITES, DOSSIER ET RÉDACTION DU BAIL	12 € / m <sup>2</sup> à la charge du bailleur et du locataire (zone tendue)
BAUX COMMERCIAUX - PROFESSIONNELS	10 % du loyer annuel hors charges à la charge du locataire
ENTREMISE ET NÉGOCIATION	4 € / m <sup>2</sup> uniquement à la charge du bailleur

CASSANDRE IMMOBILIER

sarl au capital de 2 800 € / rcs nanterre 539 856 914 / n° tva intra. FR69 539 856 914  
10 bis, place françois spoerry 92350 le plessis-robinson / tél. 01 71 17 88 79 / cassandreimmobilier@gmail.com  
carte professionnelle transaction n° CPI 9201 2017 000 021 056

[WWW.CASSANDRE-IMMOBILIER.FR](http://WWW.CASSANDRE-IMMOBILIER.FR)